

**DEFINITION DE LA FONCTION (H/F)
INFIRMIER CHEF DE SERVICE
CHARGE DE L'ENCADREMENT DE SERVICES**

Réalisation : Chantal VAN CUTSEM

Référence : AR du 14/12/2006 (Moniteur belge du 24/01/2007)

A. DESCRIPTION DU CONTENU DE LA FONCTION

1. Utilité de la fonction - Mission générale

Il a un rôle hiérarchique de supervision et d'encadrement des infirmiers en chef, lesquels maintiennent leurs responsabilités dans la gestion journalière de leur service/unité.

Il est responsable de l'organisation, de la continuité et de la qualité de l'activité infirmière, dans le cadre de ses compétences définies par la législation, pour les services qu'il supervise.

2. Situation du poste

L'infirmier chef de service dépend de la direction du département infirmier : il occupe une fonction "cadre intermédiaire".

3. Description des activités principales de la fonction

- Il favorise la communication et la coordination inter-services/unités, participe étroitement au décloisonnement.
- Il assure une liaison réciproque entre la direction du département infirmier et les cadres de terrain.
- Il assure la sélection du personnel de ses équipes.
- Il soutient les relations entre les médecins chefs de service et les infirmiers en chef.
- Il participe aux réunions régulières organisées avec le collège directorial.
- Il s'implique dans les réflexions menées par l'équipe de direction du département infirmier
- En son absence, il est remplacé par l'infirmier chef de service de garde qui assure la continuité des soins en collaboration avec le directeur du département infirmier.
- En cas d'absence de longue durée, la direction du département infirmier assure la continuité de la fonction et de ses missions.

En collaboration avec les infirmiers en chef, il met en place une politique visant à une démarche en soins centrés sur les besoins des patients et qui assure :

- la qualité des soins et la sécurité des patients;
- l'organisation de la dispensation de soins;
- la satisfaction des besoins des patients et du personnel;
- la collaboration inter-services, inter-disciplinaire et inter-département, dans un souci de solidarité;
- le respect et la philosophie de la politique institutionnelle;

Il a des activités liées :

- à l'articulation de la vision stratégique du département infirmier avec le terrain;
- aux soins (organisation, coordination, contrôle et évaluation de l'activité infirmière);
- à la politique en matière de personnel;
- à la formation et au développement;
- à la communication et à la concertation (infirmiers en chefs, autres professions de la santé, ...).

B. DESCRIPTION DES QUALITES REQUISES PAR LA FONCTION

1. Conditions pour présenter sa candidature

- infirmier gradué licencié en sciences hospitalières (Master);
- expérience en milieu hospitalier;
- expérience en matière de gestion des personnes et des organisations.

2. Connaissances requises

- connaissances générales (financement etc...);
- connaissances des soins infirmiers et des théories en soins;
- connaissances informatiques de base (Word, Power Point, Excel, ...);
- connaissance de la réglementation générale du travail.
- connaissances institutionnelles (règlement de travail, procédures, géographie, ...).

3. **Compétences requises**

a) En matière de soins :

- expérience pratique de terrain, dans une unité de soins ou un secteur médicotechnique.

b) En matière de gestion des personnes et des relations :

- sens de la communication;
- diplomatie et tact;
- capacité à persuader et à rassembler autour d'un projet;
- aptitudes pédagogiques;
- capacité à animer un groupe et à conduire des réunions.

c) En matière d'organisation du travail :

- sens des priorités;
- ouverture aux innovations et aux changements;
- créativité;
- capacité à gérer le cumul d'une multitude d'informations ayant un impact sur la gestion des services.

4. **Expérience**

En matière de gestion de service :

- expérience de direction d'équipe en qualité de chef ou adjoint(e) de minimum 3 ans.

5. **Autres qualités**

- Adaptabilité;
- autonomie;
- esprit de synthèse.